



Règlement intérieur 2019-2020

Pour vivre en groupe, nous devons accepter l'organisation de la vie scolaire.

HORAIRES DE L'ECOLE

Classes élémentaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 - 11 h 40 - 13 h 30 - 16 h 35

Samedi : 8 h 30 - 11 h 30

Classes maternelles :

8 h 30 - 11 h 35 - 13 h 30 - 16 h 25

8 h 30 - 8 h 45 : accueil des enfants dans les classes

L'école ouvre ses portes à 8 H 20 et à 13 h 20.

La surveillance est assurée dix minutes avant le début comme après la fin des cours. En dehors de ce temps, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école, sauf cas particuliers : restauration, étude, demande exceptionnelle préalablement acceptée.

Une attestation faite par les parents est obligatoire pour laisser sortir seul l'élève qui le demandera.

Un enfant qui arrive en retard perturbe toute la classe. Tout retard sera noté dans le cahier de correspondance et sanctionné : **Au-delà de trois retards dans le mois, un courrier de rappel des horaires sera envoyé aux parents. Au-delà de deux courriers, l'élève ne sera pas accepté en classe en cas de nouveau retard.**

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone et expliquée sur une feuille de papier libre, au retour de l'enfant.

Afin d'éviter des perturbations dans le travail scolaire de l'enfant, aucune autorisation d'absence ou de congé supplémentaire en dehors des vacances officielles ne peut être accordée.

DISCIPLINE

Une tenue correcte est exigée.

Interdiction de shorts, débardeurs trop courts, de chaussures non tenues aux pieds ou d'écharpes. Les tatouages, les boucles d'oreilles pendantes et autres bijoux ou le vernis à ongle sont interdits.

Il n'est pas autorisé d'apporter de **bonbons**, de chewing-gum, de sucettes à l'école. Les objets électroniques, **portables**, objets dangereux, **médicaments** sont également proscrits.

Tout manquement :

- au respect d'autrui (violences physiques ou verbales), du matériel, des locaux et de l'environnement ;
- à la discipline,
- au travail,

sera noté sur le cahier de liaison et puni selon son importance. Les parents seront convoqués si besoin.

S'il y a défaut de travail, celui-ci sera fait ou refait.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou détériorés.

Tous les vêtements et objets doivent être marqués au nom de l'enfant.

PRET DES LIVRES SCOLAIRES.

Les livres sont prêtés aux enfants.

Les livres détériorés devront être remboursés par la famille.

ACTIVITES SPORTIVES

Toute dispense de sport devra être justifiée par un certificat médical.

La tenue de sport est obligatoire (**mais uniquement les jours de sport**) : chaussettes antidérapantes et chaussures de sport, tee-shirt ou polo à manches courtes, jogging, leggings ou short, marqués au nom de l'enfant et rangés dans un sac à dos. Chaque enfant apportera une gourde ou une bouteille d'eau marquée à son nom.

LA GARDERIE ET L'ETUDE SURVEILLEE

La garderie des maternelles est assurée de 16 h 45 à 18 h 15.

Une surveillance est assurée pour les primaires de 16 h 45 à 17 h.

A partir du CP, l'étude fonctionne de 17 h à 18 h, sans sortie anticipée.

L'enfant peut y apprendre ses leçons, apprendre à s'organiser dans son travail et à devenir autonome.

L'inscription à la garderie ou à l'étude se fait à l'année. De façon exceptionnelle, vous pouvez acheter les tickets à l'accueil le matin (entrée des maternelles).

LA RESTAURATION

La restauration est assurée tous les jours. La cantine est un service rendu aux familles.

Service facultatif, choisi par les parents, pouvant aller de 1 à 4 jours par semaine. Le prix de ce service comprend le repas, les coûts de personnel, les fluides (l'eau, l'électricité), l'entretien des locaux et du matériel de cuisine. L'école ne bénéficie d'aucune subvention pour cette prestation.

Les enfants devront faire preuve de politesse et de respect envers les personnes présentes à la cantine (adultes et camarades). Le manquement à ce règlement pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la cantine.

Des carnets de 10 tickets pour le pique-nique sont mis en vente à l'accueil.

L'enfant remettra son ticket dûment rempli à l'enseignante, le jour du pique-nique.

Seuls deux pique-niques sont autorisés par enfant et par semaine pour les élèves de CE1, CE2 CM1 et CM2.

Pas de réchauffage possible, pas de canettes mais thermos et bouteille d'eau.

Les enfants de maternelle doivent venir avec une serviette de table conçue pour tenir autour du cou. Les serviettes seront reprises par les enfants en fin de semaine pour être lavées.

Nom de famille

Signature des parents